

Jachères



Jachères

Profil

Surface 197 ha (0.7% de la surface cantonale)

Humidité –

Acidité –

Richesse en nutriments –

Granulométrie –

Naturalité

| Naturel | | | Artificiel | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |

Identité

Equivalence :

Code du milieu : 811

Guide des milieux naturels de Suisse : –

EUNIS : I1.52

CORINE : 87.1

Protection : –

REG : agricole



Description

Les jachères sont des surfaces herbacées riches en fleurs destinées à la promotion de la biodiversité* dans l'espace rural. La plupart d'entre elles sont semées avec des mélanges d'espèces* indigènes*. Plus rarement, elles peuvent découler d'enherbements spontanés¹. Elles sont implantées sur des terres assolées* ayant accueilli des grandes cultures ou des prairies intensives temporaires, ou après des cultures pérennes (vignes, vergers, etc.). Les jachères offrent des ressources en nourriture et des abris aux pollinisateurs* et autres auxiliaires* des cultures², ainsi qu'à la faune en général.

La carte des milieux regroupe à l'échelle du 1 : 5'000^e les deux variantes suivantes :

- les **jachères florales**, qui sont laissées sur le même emplacement au minimum pendant deux ans et jusqu'à huit ans (prolongation possible avec autorisation)³;
- les **jachères tournantes**, qui sont laissées en place pendant un à trois ans³ et qui se différencient des jachères florales par un mélange d'espèces* végétales moins riche.

Les jachères sont composées de nombreuses espèces* fleuries annuelles* ou vivaces*. Dans les mélanges vendus par les semenciers, on retrouve des espèces* indigènes* sauvages⁴ comme la carotte sauvage (*Daucus carota*)⁵, l'achillée millefeuille (*Achillea millefolium*)⁵, la chicorée sauvage (*Cichorium intybus*)⁵, le mélilot blanc (*Melilotus albus*)⁵, mais aussi des espèces* cultivées comme le sarrasin (*Fagopyrum esculentum*)⁵ ou la luzerne cultivée (*Medicago sativa*)⁵. Une partie des

annuelles* présentes dans ces mélanges de graines sont des espèces devenues rares* à l'état naturel, qui sont en voie de disparition dans l'espace cultivé suite à l'intensification des pratiques culturales. Il s'agit de la nielle des blés (*Agrostemma githago*)^{5, 6}, du pied d'alouette des champs (*Consolida regalis*)⁵, du miroir de Vénus (*Legousia speculum-veneris*)^{5, 6} ou du muflier des champs (*Misopates orontium*)^{5, 6}.

Notons que la physionomie des jachères change au cours du temps car le cortège floristique évolue¹. Les espèces* annuelles* comme la nielle des blés (*Agrostemma githago*)^{1, 7} et le bleuet (*Centaurea cyanus*)^{1, 7} sont fréquentes dans les jachères une année après le semis. Dès la deuxième année, elles sont remplacées par des espèces* vivaces* dont l'anémis des teinturiers (*Anthemis tinctoria*)¹, les molènes (*Verbascum* spp.)¹, la centaurée jacée (*Centaurea jacea*)^{1, 7} et la marguerite (*Leucanthemum vulgare*)^{1, 7}. Dans les jachères plus âgées, la tanaisie commune (*Tanacetum vulgare*)^{1, 7}, la cardère sauvage (*Dipsacus fullonum*)^{1, 7} ou le millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*)^{1, 7} sont souvent dominants.



Il est possible de remarquer des décalages entre la carte des milieux naturels et l'emplacement des jachères sur le terrain, étant donné que ces surfaces peuvent être déplacées plus vite que la mise à jour de la carte.

Avec le temps, on observe généralement une augmentation de la proportion de graminées, qui apparaissent de manière spontanée dans les surfaces⁷. Dans les jachères tournantes, la luzerne cultivée (*Medicago sativa*) peut couvrir jusqu'à 60% de la surface⁷.

En complémentarité avec les jachères, il existe des bandes fleuries qui sont installées au sein des cultures pour une saison afin de favoriser les auxiliaires* des cultures et les pollinisateurs*, en leur offrant des ressources en nectar et en pollen au sein des champs². Les bandes fleuries sont semées avec des espèces* indigènes* annuelles* et des espèces* cultivées (phacélie, sarrasin, coriandre). La présence de ces bandes fleuries dans les champs permet de réduire efficacement la concentration en ravageurs* dans les cultures². Ces structures doivent rester en place au moins cent jours et être labourées au plus tard au printemps suivant. Elles ne sont pas cartographiées par la carte des milieux car elles sont trop fugaces.

Valeur biologique

Les jachères forment une mosaïque de structures grâce aux nombreuses espèces* fleuries aux tailles et aux formes variées. Elles offrent ainsi un espace vital à de nombreux animaux, dont des insectes butineurs et des auxiliaires* des cultures^{7,8}. Ceux-ci fournissent en retour une série de services écosystémiques* en contribuant à la pollinisation des cultures et la régulation des ravageurs*. Leur présence permet de limiter l'usage de produits phytosanitaires sur les cultures alentour. En effet, ces produits ne sont employés que lorsque les dégâts occasionnés dépassent un certain seuil de tolérance, qui est moins rapidement atteint grâce à l'action des auxiliaires* des cultures.

Les jachères offrent des ressources aux animaux tout au long de l'année. Les espèces* à floraison estivale sont bien représentées parmi les plantes semées dans les jachères et elles sont particulièrement importantes car elles garantissent la présence de nourriture pour les insectes à un moment où les floraisons sont terminées dans les autres surfaces agricoles. En hiver, les tiges sèches restées sur pied offrent des abris pour l'hivernation de nombreux insectes¹. Ces derniers ne sont pas les seuls bénéficiaires des jachères. Lorsque les surfaces sont peu soumises aux dérangements, elles sont fréquentées par les lièvres et les chevreuils¹. De plus, de nombreux oiseaux utilisent ces zones pour nicher ou chercher de la nourriture; et les graines mûries à l'automne sont une aubaine pour beaucoup d'entre eux. Le chardonneret (*Carduelis carduelis*), par exemple, se repaît des inflorescences des cardères sauvages (*Dipsacus fullonum*) et il est souvent observé dans les jachères.

Relevons que les jachères font partie des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) considérées comme de haute valeur biologique dans le cadre des réseaux agri-environnementaux (RAE) et contribuent à une infrastructure écologique de qualité. De plus, le couvert végétal des jachères assure la protection des sols contre l'érosion.

Les jachères semées en bandes linéaires de 10 à 30 m de large sont idéales car elles permettent une optimisation de l'utilisation de l'espace par les différentes espèces* animales. Par exemple, les oiseaux répartissent leurs territoires tout le long de la jachère et utilisent alors également une partie des surfaces cultivées adjacentes pour se nourrir (alors que sur une jachère large, l'individu ayant son territoire au centre se contentera d'utiliser uniquement la surface en SPB se trouvera davantage en concurrence avec les autres individus).

Pour favoriser la biodiversité*, il convient d'éviter d'installer les jachères sur leur longueur au bord des routes très fréquentées, afin de limiter les risques pour les animaux. L'idéal est de choisir des sites qui viennent compléter avantageusement le réseau écologique, ce qui permet de favoriser le déplacement de la faune. Par exemple, pour que les abeilles sauvages puissent assurer leur cycle de vie², on estime que la distance entre la source de nourriture et le site de nidification ne devrait pas dépasser 200 à 300 m. Comme la plupart des mesures de promotion de la biodiversité*, l'effet des jachères pour les espèces* dépend de différents facteurs, qui sont souvent

Le saviez-vous ?

Les auxiliaires* des cultures sont des animaux (insectes, araignées, acariens, oiseaux, etc.) qui se nourrissent d'autres animaux problématiques dans les cultures comme les pucerons ou certaines chenilles (appelés « ravageurs »). Alors que les ravageurs* peuvent réaliser leur cycle de vie entier dans les cultures, les auxiliaires* ont besoin d'autres structures et d'autres sources de nourriture pour certaines phases de leur cycle⁹. Ils peuvent trouver des structures dans les milieux* naturels bordant les champs, comme les haies et les forêts, ou dans les jachères⁹.

Chez de nombreux auxiliaires* – coccinelles, chrysopes, syrphes ou guêpes parasitoïdes* – ce sont les larves qui sont de redoutables prédatrices. Par contre, les adultes peuvent être des butineurs, comme c'est le cas des syrphes et des guêpes parasitoïdes⁹ qui apprécient particulièrement les fleurs de la famille des apiacées comme la carotte sauvage (*Daucus carota*) ou le panais (*Pastinaca sativa*), souvent présents dans les jachères.

Lorsque vous voyez les ombelles de ces plantes déployées dans la jachère, approchez-vous, vous pourrez sûrement y observer toute une ribambelle d'insectes.

mal maîtrisés par les agriculteurs, mais aussi mal connus de manière générale. La mise en place de telles surfaces nécessite généralement un conseil ou des connaissances spécifiques afin d'atteindre les objectifs fixés⁹.

Dynamique

Les jachères sont normalement des unités trop entretenues pour présenter une succession* de végétation. Au sein même de la jachère, la composition floristique évolue au fil des années, passant d'une dominance des annuelles* la première année à une physionomie influencée par les espèces* vivaces*, puis par les graminées dans les jachères plus âgées. Dans le cas où les jachères restent en place longtemps, des ligneux* pionniers* (frêne – *Fraxinus excelsior*, saule marsault – *Salix caprea*) et des ronces (*Rubus* spp.) vont faire leur arrivée et changer peu à peu l'aspect de la jachère.

Gestion

Evolution historique

Dans le langage courant, le terme de « jachère » évoque, pour beaucoup, une terre labourable laissée temporairement au repos. S'il s'agissait bel et bien de terres au repos, les surfaces en jachère faisaient tout de même l'objet de travaux des champs, puisqu'elles étaient labourées afin d'enfouir les adventices* et de permettre l'incorporation de la fumure¹⁰. Aujourd'hui, la conception de la jachère a évolué et, en Suisse, elle fait désormais référence à des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) selon l'Ordonnance sur les paiements directs.

Cette nouvelle approche s'est imposée dans les années 1990, lors de la réorientation de la politique agricole suisse. Face à l'évolution de la profession (mécanisation, intensification de la production), la Confédération a choisi de mettre en œuvre une politique destinée à promouvoir une agriculture multifonctionnelle, en valorisant les pratiques respectueuses de l'environnement. Ainsi, dès 1994, la Suisse a choisi de ne plus soutenir l'agriculture par l'intermédiaire des prix et a introduit les paiements directs, c'est-à-dire la rétribution de l'exploitant pour les tâches qu'il réalise en faveur de la collectivité⁸. La palette d'exigences permettant l'octroi de paiements directs est variée (contribution à la sécurité de l'approvisionnement, contribution au paysage cultivé, etc.) et intègre notamment une série de recommandations en faveur de la biodiversité*. Il est, par exemple, obligatoire d'affecter une partie des terres d'une exploitation en surfaces de promotion de la biodiversité, dont font partie les jachères.

Cela doit représenter au moins 3,5% de la surface agricole utile affectée aux cultures spéciales (arboricultures fruitières, vignes, cultures maraîchères, apiculture) et au moins 7% de la surface agricole utile exploitée sous d'autres formes³. Dans le cadre des réseaux agro-environnementaux, cette surface doit passer à 12% minimum. En 2015, 24% des SPB à Genève étaient des jachères florales et tournantes.

Suivi et entretien

Lorsqu'elles sont installées, les jachères doivent faire l'objet d'un suivi de la part de l'exploitant. Elles sont soumises, comme les autres SPB, à des critères stricts et à des contrôles réguliers. Elles doivent être semées avec un mélange agréé et ne recevoir aucune fumure³. Les premières années, la lutte contre les plantes à problèmes est primordiale pour une bonne installation de la jachère. Ces plantes sont: le chiendent rampant – *Agropyron repens*, appelé aussi *Elymus repens*, le chardon des champs (*Cirsium arvense*), le gaillet gratteron (*Galium aparine*), le liseron des champs (*Convolvulus arvensis*), la prêle des champs (*Equisetum arvense*), le rumex à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*) et les séneçons (*Senecio erucifolius* et *S. jacobaea*). Si ces plantes problématiques se développent et atteignent un certain seuil, la jachère peut être exclue des paiements directs et l'exploitant peut faire l'objet de sanctions. Il est donc vraiment indispensable d'intervenir dès leur apparition et de les éliminer, en considérant que la jachère reste une culture où il faut combattre les adventices* – et non un champ à l'abandon. Cette lutte est nécessaire, notamment pour éviter l'augmentation du taux d'infestation de la banque de semences du sol, qui pourrait ensuite induire une utilisation accrue d'herbicides pour limiter la concurrence lors du retour des cultures vivrières. Les interventions doivent être réalisées plante par plante (intervention sur toute la surface exclue, sauf la première année où une fauche générale est autorisée) mécaniquement ou par herbicides (généralement du glyphosate)¹¹. Les ligneux qui colonisent la jachère après quelques années doivent aussi faire l'objet d'une gestion par l'exploitant.

Les agriculteurs craignent souvent la colonisation par des espèces* adventices* qui « saliront » la surface et poseront un problème au retour des cultures vivrières¹¹. Afin de quantifier ce phénomène, une étude a été menée, dès 2003, par l'Agroscope. Il s'agit d'un suivi sur trois ans d'un large échantillon de 200 jachères, situées dans différentes régions de Suisse¹¹. Les relevés botaniques réalisés ont permis d'estimer l'abondance des principales plantes à problèmes¹¹. Il en ressort que la grande majorité des jachères sont dans un état d'infestation faible (1 à 5% de la surface recouverte par des plantes à problème)¹¹, bien que le chardon (*Cirsium arvense*), les rumex (*Rumex* spp.), le chiendent (*Agropyron repens*) et le liseron (*Convolvulus arvensis*) soient régulièrement répertoriés. L'étude a montré que les situations critiques ne touchent pas plus de 5 à 10% des jachères étudiées, mais la vigilance des agriculteurs est importante pour maintenir ces pourcentages aussi bas que possible.

Des espèces* néophytes* invasives* peuvent aussi se développer dans les jachères¹¹. Les solidages (*Solidago canadensis* et *S. gigantea*) sont souvent présents dans les jachères du canton¹¹, ainsi que la vergerette annuelle (*Erigeron annuus*). D'autres espèces* invasives peuvent s'implanter dans ces surfaces: buddléia de David (*Buddleja davidii*), renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) et séneçon du Cap (*Senecio inaequidens*)¹¹. Si ces espèces* ne sont pas considérées

comme des « mauvaises herbes » majeures en grandes cultures, elles sont nuisibles pour la biodiversité* indigène*. Elles font partie des espèces* pouvant exclure la jachère des paiements directs et doivent donc être éliminées. Le solidage géant (*Solidago gigantea*) peut, par exemple, envahir complètement une jachère si la vigilance n'est pas suffisante, notamment suite à des broyages hivernaux qui dispersent les graines sur toute la surface. La vergerette annuelle (*Erigeron annuus*) est une espèce* invasive* devenue plus récemment problématique. Comme le solidage, cette astéracée produit un grand nombre de graines (un seul individu peut produire de 10'000 à 50'000 graines), facilement disséminées par le vent. Elle peut donc rapidement coloniser les surfaces laissées nues¹². Si elle est fauchée, elle peut devenir vivace*.¹², ce qui implique la nécessité d'une lutte chimique ou par arrachage mécanique¹².

En résumé, les mesures les plus efficaces pour réussir l'implantation et le développement d'une jachère sont les suivantes :

- effectuer un faux semis (préparer le sol comme pour un semis, mais attendre sept à dix jours pour que les plantes à problèmes lèvent) ;

- semer entre mi-avril et mi-mai, éventuellement en complétant d'un support de semis (par exemple maximum 2.5 g/m² d'avoine ou de blé) ;
- surveiller la levée et réaliser une fauche de nettoyage si la présence de plantes indésirables est importante (laisser se développer les plantes, mais ne pas laisser grainer) ou commencer le traitement plante par plante si ces espèces sont peu présentes ;
- chaque année, faire un passage de contrôle (de préférence entre juin et juillet) et éliminer les adventices* et les néophytes ;
- le broyage en hiver est possible, mais de manière générale, il est préférable d'y renoncer car cette intervention favorise les graminées, qui ne sont pas souhaitées dans une jachère. La part des graminées augmente naturellement dans les jachères au cours du temps¹¹, d'où l'importance de ne pas accélérer leur arrivée.

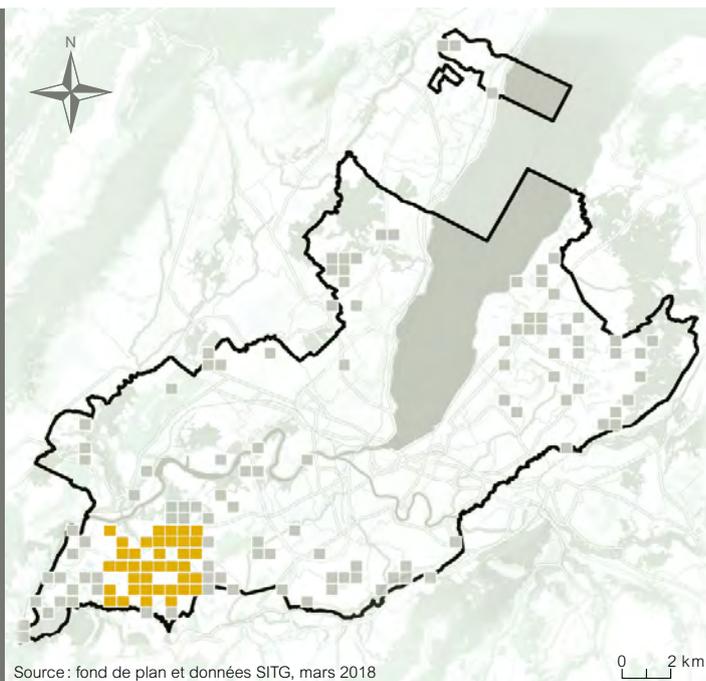
L'implantation de jachères dans l'espace agricole représente un travail non négligeable pour l'exploitant, qui est rémunéré pour cette contribution à la biodiversité* et à la gestion naturelle des ravageurs*.

Où observer ?

Un peu partout en zone agricole et en particulier dans la Champagne genevoise.

Quand observer ?

En été, lors du pic de floraison dans les jachères.



Espèces

| | | | |
|---|---|--|----------------------------------|
|  Achillée millefeuille | <i>Achillea millefolium</i> |  Lièvre d'Europe | <i>Lepus europaeus</i> |
| Anthémis des teinturiers | <i>Anthemis tinctoria</i> |  Alouette des champs | <i>Alauda arvensis</i> |
| Bleuet | <i>Centaurea cyanus</i> | Bruant proyer | <i>Emberiza calandra</i> |
| Centaurée jacée | <i>Centaurea jacea</i> | Tarier pâtre | <i>Saxicola rubicola</i> |
| Chicorée sauvage | <i>Cichorium intybus</i> |  Phanéroptère porte-faux | <i>Phaneroptera falcata</i> |
| Carotte | <i>Daucus carota</i> |  Grisette | <i>Carcharodus alceae</i> |
| Cardère sauvage | <i>Dipsacus fullonum</i> | Souci | <i>Colias croceus</i> |
| Vipérine vulgaire | <i>Echium vulgare</i> | Cuivré commun | <i>Lycaena phlaeas</i> |
| Sarrasin commun | <i>Fagopyrum esculentum</i> | Machaon | <i>Papilio machaon</i> |
| Millepertuis perforé | <i>Hypericum perforatum</i> |  Coccinelle à sept points | <i>Coccinella septempunctata</i> |
| Marguerite | <i>Leucanthemum vulgare</i> | Téléphore fauve | <i>Malachius bipustulatus</i> |
| Mauve musquée | <i>Malva moschata</i> | | <i>Rhagonycha fulva</i> |
| Grande mauve | <i>Malva sylvestris</i> | | |
| Luzerne cultivée | <i>Medicago sativa</i> | | |
| Mélicot blanc | <i>Melilotus albus</i> | | |
| Espartacette à feuilles de vesce | <i>Onobrychis viciifolia</i> | | |
| Origan | <i>Origanum vulgare</i> | | |
| Coquelicot | <i>Papaver rhoeas</i> | | |
| Panais cultivé | <i>Pastinaca sativa</i> | | |
| Réséda jaune | <i>Reseda lutea</i> | | |
| Silène des prés | <i>Silene pratensis</i> | | |
| Tanaisie commune | <i>Tanacetum vulgare</i> | | |
| Salsifis d'Orient | <i>Tragopogon pratensis</i> subsp. <i>orientalis</i> | | |
| Molène à fleurs denses | <i>Verbascum densiflorum</i> | | |
| Molène lychnite | <i>Verbascum lychnitis</i> | | |



Espèces invasives* :

Buddleia de David (*Buddleja davidii*), vergerette annuelle (*Erigeron annuus*), renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), solidage du Canada (*Solidago canadensis*), solidage géant (*S. gigantea*).

Illustrations



Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*)



Cardère sauvage (*Dipsacus fullonum*)



Vipérine commune (*Echium vulgare*)

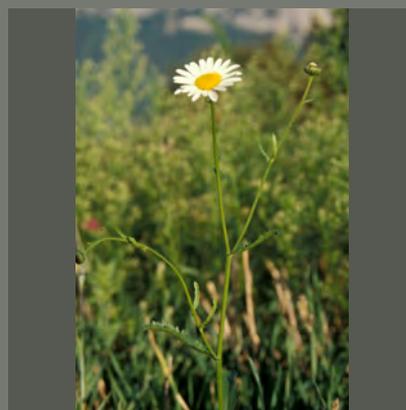
Illustrations (Suite)



Espace à feuilles de vesce (*Onobrychis viciifolia*)



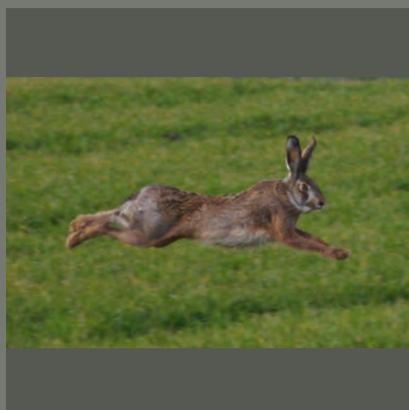
Méliot blanc (*Melilotus albus*)



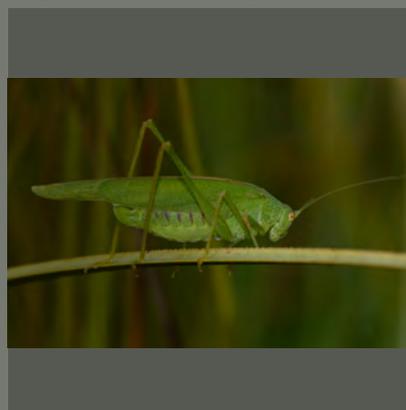
Marguerite (*Leucanthemum vulgare*)



Mauve musquée (*Malva moschata*)



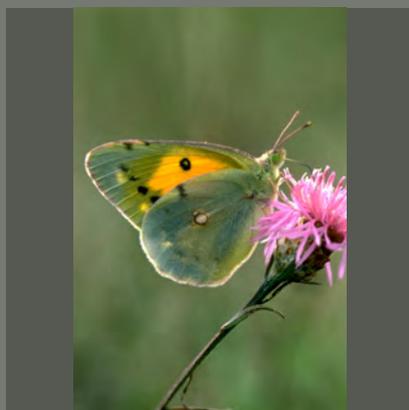
Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*)



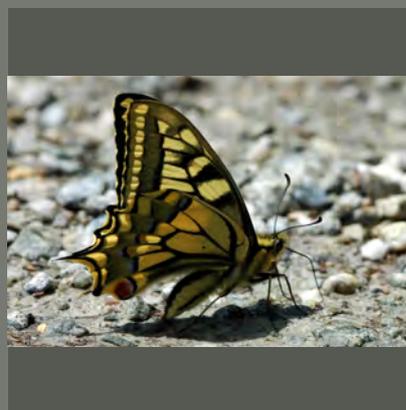
Phanéoptère porte-faux (*Phaneroptera falcata*)



Grisette (*Carcharodus alceae*)



Souci (*Colias croceus*)



Machaon (*Papilio machaon*)

Lien avec la classification du référentiel syntaxonomique genevois (Prunier et al. 2018)



Aucun

Références

1. Agridea, Jachères : installation, entretien et remise en culture, 8 p., (2007)
2. Agridea, Bandes fleuries pour les pollinisateurs et les autres organismes utiles : source de nourriture précieuse parmi les cultures, 4 p., (2015)
3. Agridea, Promotion de la biodiversité dans l'exploitation agricole : Exigences de base et niveaux de qualité – condition – charges – contributions, 22 p., (2019)
4. Otto Haustein Semences OHS, Conseils et semences 2020, (2020)
5. SRVA*, Découvrir 30 plantes des jachères, 4 p., (2004)
6. Theurillat J.-P., Schneider C., Latour C., Atlas de la flore du canton de Genève : catalogue analytique et distribution de la flore spontanée, hors-série n° 13, CJB*, 720 p., (2011)
7. Agridea, Qualité des jachères, 4 p., (2011)
8. Site web du SAVI*, page sur l'histoire de l'agriculture, L'agriculture pour les profanes, (informations de mai 2017)
9. Agridea, Favoriser les auxiliaires de culture, 8 p., (2012)
10. Sigaut F. & Morlon P., La troublante histoire de la jachère : Pratiques des cultivateurs, concepts de lettrés et enjeux sociaux, Editions Quae, 328 p., (2008)
11. Delabays N., Mermillod G., Bohren C., Plantes indésirables dans les jachères florales : résultats d'un réseau national d'observation, in: Revue suisse d'agriculture n° 39/4, p. 199-203, (2007)
12. Info Flora, Vergerette annuelle, espèce de la Liste noire, (2016)



Auteurs Sophie Pasche, Catherine Bertone, Anne-Laure Maire, Yves Bourguignon, Pascal Martin, Florian Mombrial, Patrice Prunier **Illustrations** (dans l'ordre d'apparition de gauche à droite et de haut en bas) : Manuel Faustino – Jachères florales, Derrière Forestal (Avusy) ; Florian Mombrial – *Agrostemma githago* ; Emmanuel Wermeille – *Lycaena phlaeas* ; Jonas Duvoisin – *Pastinaca sativa* ; Mathieu Comte – *Cichorium intybus* ; Patrice Prunier – *Achillea millefolium* ; Robert Braitto – *Dipsacus fullonum* ; Jonas Duvoisin – *Echium vulgare* ; Alison Lacroix – *Onobrychis viciifolia* ; Robert Braitto – *Melilotus albus* ; Patrice Prunier – *Leucanthemum vulgare* ; Florian Mombrial – *Malva moschata* ; David Bärtschi – *Lepus europaeus* ; Jacques Gilliéron – *Phaneroptera falcata* ; Emmanuel Wermeille – *Carcharodus alceae* ; Emmanuel Wermeille – *Colias croceus* ; Gilles Carron – *Papilio machaon* **Contributeurs** voir [ici](#).

Ce document appartient au corpus de fiches descriptives des milieux genevois. L'ensemble des fiches est accessible et téléchargeable [ici](#). Le mode d'emploi des fiches est accessible [ici](#). Les termes annotés (*) sont décrits dans le glossaire [ici](#). La liste des acronymes est accessible [ici](#). Date de publication : Mai 2020.